

## PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 juin 2015

Conseil Municipal du

**25 Juin 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué dix-neuf juin deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

**19 Juin 2015**

**PRÉSENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CENDRÈS Monique, CHARBONNEL Patrice, DE MOOR Olivier, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie, POUHEY Sébastien.

Nombre de conseillers

**En exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**SECRETARE DE SÉANCE :** HAILLOT Jean-Michel

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2015 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

### Ordre du jour :

- **1) Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'élaboration du SCoT : présentation et avis**
- **2) Rénovation de l'école - dépôt du permis de construire : délibération**
- **3) Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales**
- **4) Informations**
- **5) Questions diverses**

## 1. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'élaboration du SCoT : présentation pour avis

Monsieur le Maire rappelle le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'élaboration du SCoT : il est nécessaire que chaque Commune relevant de la CCPN donne son avis sur ce PADD.

Afin d'élaborer le PADD du SCoT du Pays de Nay, les échanges ont été structurés à partir de plusieurs scénarios présentant des réponses crédibles aux grands enjeux issus du diagnostic.

Chaque scénario a un impact différencié sur des variables « références » d'évolution du territoire :

- le mode de développement (productif ou présentiel)
- les équilibres territoriaux au sein de la CCPN
- l'intervention des politiques publiques (équipements, infrastructures, social,...)
- la maîtrise des actions.

L'étude des scénarios a permis la construction d'un projet structuré autour de 3 chantiers :

- chantier n°1 : répondre à l'urgence de la desserte géographique et numérique du Pays de Nay
- chantier n°2 : donner la priorité au projet économique, aux entreprises et à l'emploi
- chantier n°3 : de la plaine à la montagne, offrir un cadre de vie de qualité.

Ces trois chantiers ont été débattus en Conseil Communautaire et ils ont ensuite été précisés par des travaux réguliers en ateliers, sur le terrain et en réunion publique pour aboutir au projet définitif du PADD que l'on demande d'approuver.

Après discussion sur l'ensemble des chantiers, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable,

APPROUVE le PADD.

Cependant, le Conseil Municipal souhaiterait que l'on intègre dans le PADD des atouts que possède notre territoire avec la rivière qui le traverse : le Lagoin. En effet, notre territoire a la particularité d'avoir sur les bords de la rivière « le Lagoin » une vingtaine de moulins (Beuste en possédant 3). Ceux-ci embellissent le paysage et produisaient encore le siècle dernier. Ces moulins sont neutres pour la pollution et leur réputation halieutique n'est plus à faire auprès des pêcheurs.

La Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et du l'Énergie vient d'annoncer des mesures pour encourager les petits projets hydroélectriques et la remise en état des anciens moulins. C'est une énergie renouvelable douce et non polluante qui peut contribuer à la réussite de la transition énergétique. Des sociétés spécialisées dans les turbines hydroélectriques, de renom national sont déjà implantées dans le pays de Nay et ne demandent qu'à progresser.

Cette énergie produite a maintenant un coût de revient très bas grâce aux nouvelles technologies plus durables que celle des autres sources.

Ainsi, en encourageant leur fonctionnement, la production énergétique pour le Pays de Nay pourrait être plus élevée et serait un atout économique grâce à l'implantation de nombreuses microcentrales hydroélectriques. Le pays de Nay pourrait devenir ainsi une vitrine de ce développement.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 2. Projet de rénovation et d'extension de l'école - Permis de construire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de rénovation et d'extension de l'école et que dans ce cadre il a été établi le dossier de permis de construire incluant le dossier spécifique valant demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité pour cet établissement.

Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** le dossier de permis de construire concernant le projet de construction de rénovation et d'extension de l'école.

**AUTORISE** le Maire à solliciter le permis incluant le dossier spécifique valant demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité pour cet établissement.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 3. Comptes-rendus des Commissions communales et intercommunales

### a) Conseil d'école

Les effectifs pour la rentrée seront de 99 élèves sur le RPI BEUSTE / LAGOS compte tenu des éléments connus à ce jour.

LAGOS :        PS + MS =        26 élèves  
                  GS + CP =        29 élèves

BEUSTE :       CE1 + CE2 =       28 élèves  
                  CM1 + CM2 =       16 élèves

Les enseignants se réservent le droit de modifier la répartition des classes le jour de la prérentrée, si les effectifs venaient à être modifiés pendant l'été.

### **Projet Educatif Territorial pour le RPI BEUSTE / LAGOS :**

Ce projet a été accepté par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Son acceptation permet de recevoir 50 € par élèves sur les 200 € que coûtent les activités périscolaires.

### b) SIVU du RPI

Prix du repas : le prix du repas a été fixé à 3,25 € pour la rentrée 2015 / 2016 (au lieu de 3,20 € pour cette dernière année scolaire).

Prix de la prestation garderie : inchangé

- 1 enfant : 16 € par mois

- 2 enfants : 26 € par mois
- 3 enfants : 30 € par mois.

Pour les enfants fréquentant occasionnellement la garderie, un tarif unique : 1,80 € par demi-journée.

## 4. Informations

### **a) Création d'un service urbanisme - droit des sols à la Communauté de Communes du Pays de Nay à compter du 01/07/2015**

La loi ALUR pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové met fin à la mise à disposition gratuite pour l'instruction des actes d'urbanisme par la DDTM pour le compte des collectivités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, dès lors qu'elles sont compétentes et membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants. Par ailleurs, pour les Communes dotées d'un PLU, les actes d'urbanisme déposés en mairie ne devront plus être transmis au pôle urbanisme de la DDTM. Ces critères sont remplis par la Commune de BEUSTE et la CCPN.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays de Nay va créer un service urbanisme - droit des sols. Ce service est composé de deux agents recrutés par la CCPN et d'un demi-poste par convention avec l'APGL.

### **b) Motion de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le plan départemental d'actions et de mobilisation pour alertes les pouvoirs publics et la population des graves conséquences de la baisse des dotations de l'État.

En effet, la baisse des dotations de l'État a de graves conséquences sur l'investissement public, les services publics locaux et l'avenir du bloc communal.

Ainsi, l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques s'associe à la mobilisation nationale de sensibilisation des élus et de la population et décline son action par un plan départemental de soutien.

Ainsi, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la démarche de l'Association des Maires de France sera présente, très prochainement, au Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Nay pour l'adoption d'une motion de soutien.

### **c) Conséquences néfastes sur les dotations versées à la Commune d'une augmentation importantes de la population après le recensement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du dernier recensement de la population réalisé en 2011, la population de la Commune de BEUSTE était de 537 habitants. Or depuis ce dernier recensement, la population beustoise a augmenté pour atteindre 626 habitants, soit une augmentation de 18 %.

Cette augmentation de la population, non prise en compte par l'État, a des conséquences néfastes sur les dotations versées à la Commune :

- sur la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- sur les dotations de la CCPN proratisées en fonction de la population

- sur la dotation de l'élu local car la Commune n'est plus éligible.

Or ces potentiels sont biaisés du fait de la non prise en compte de l'augmentation de 18 % de la population.

Ainsi, un recours gracieux a été formulé auprès du Ministère de l'Intérieur afin qu'il reconsidère ces dotations en fonction de la nouvelle population.

**d) Nouveau lotissement à BEUSTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau lotissement (4 lots), nommé « Pasquine », est en projet à la Rue de la Croix de Mirot.

**e) Extension de compétences de la CCPN**

Le Conseil Communautaire de la CCPN a approuvé, dans sa séance du 15 décembre 2014, la prise de compétence « Aménagement numérique du territoire », dans le cadre de sa compétence obligatoire « aménagement de l'espace ».

Appelées à se prononcer, les Communes ont approuvé à la majorité cette extension de compétences.

## 5. Questions diverses

**1) Rue du Pré du Roy**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de poursuivre l'assise de la Rue du Pré du Roy sur 80 mètres : décaissement et mise en place de cailloux tout venant compactés jusqu'à la fin de cette rue afin de faciliter l'accès de la nouvelle maison en cours de construction.

**2) Qualité de l'eau**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la synthèse de l'année 2014 établi par l'Agence Régionale de Santé Aquitaine sur la qualité de l'eau sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay. C'est une eau de bonne qualité bactériologique et peu calcaire.

**3) Désignation de correspondants intempéries**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante du courrier reçu de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques concernant la désignation de correspondants intempéries avec Orange.

Le correspondant intempéries a pour rôle de faciliter et de rendre plus efficace l'intervention d'Orange en cas de risque majeurs.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

**DÉSIGNE** Monsieur Jean-Claude MULÉ-BERTRANINE correspondant intempéries en qualité de titulaire

**DÉSIGNE** Monsieur Philippe DOASSANS correspondant intempéries en qualité de suppléant.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 22 h 30.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre			